

**STRUCTUROC V-PLUS****SECTION 1: IDENTIFICATION**

|  |  |
|--|--|
| <b>Identificateur du produit</b>               | STRUCTUROC V-PLUS  |
| <b>Autres moyens d'identification</b>          | SOL-ROC-V-PLUS   |
| <b>Usage recommandé</b>                        | Réglage rapide mortier de réparation de ciment. Pour des applications verticales pour usages industriels, commerciaux et institutionnels.  |
| <b>Identificateur du fabricant/fournisseur</b> | BMQ SOLUTIONS, 1522 Boulevard des Laurentides, Laval, Qc, H7M 2N7, Marc Charlebois, 877-267-7249, <a href="http://www.lafarge.ca/en/bmq-solutions">www.lafarge.ca/en/bmq-solutions</a> |
| <b>Identificateur du fournisseur</b>           | BMQ SOLUTIONS, 1522 Boulevard des Laurentides, Laval, Qc, H7M 2N7, Marc Charlebois, 877-267-7249, <a href="http://www.lafarge.ca/en/bmq-solutions">www.lafarge.ca/en/bmq-solutions</a> |
| <b>Numéro de téléphone d'urgence</b>           | Marc Charlebois, 514-705-7198, 24 Heures / 7 Jours<br>CANUTEC, 613-996-6666, 24HR/7Jours<br>Marc Charlebois, 514-705-7198, 24 Hres/ 7 Jours  |
| <b>Numéro de la FDS</b>                        | 0188   |
| <b>Date de préparation</b>                     | le 13 mai, 2016  |

**SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**

Classifié selon le Règlement sur les produits dangereux du Canada (SIMDUT 2015).

**Classification**

Toxicité aiguë (orale) - catégorie 4; Irritation cutanée - catégorie 2; Lésions oculaires graves - catégorie 1; Sensibilisation respiratoire - catégorie 1; Sensibilisation cutanée - catégorie 1; Cancérogénicité - catégorie 1A; Toxicité pour la reproduction - catégorie 1B; Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique - catégorie 3; Toxicité pour certains organes cibles - Expositions répétées - catégorie 1

**Éléments d'étiquetage**

Danger

Mention(s) de(s) danger(s) :

Nocif en cas d'ingestion.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque de graves lésions des yeux.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Peut provoquer le cancer.

Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Peut irriter les voies respiratoires.

Prévention :

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Identificateur du produit : STRUCTUROC V-PLUS - Ver. 1

FDS No. : 0188

Date de préparation : le 13 mai, 2016

Date de la plus récente version révisée : le 17 décembre, 2018

Page 01 de 07

Se laver soigneusement les mains après avoir manipulé.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Se procurer les instructions avant utilisation.

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Ne pas respirer poussières.

Intervention :

EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un Centre antipoison ou un médecin.

Rincer la bouche.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler immédiatement un Centre antipoison ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau/

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical ou consulter un médecin.

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Appeler un Centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Stockage :

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Garder sous clef.

Élimination :

Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

#### Autres dangers

Ce produit contient des ingrédients -en poudre- qui sont suspect de causer le cancer Lorsqu'il y a une surexposition à la poudre.

### SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Mélange :

| Nom chimique         | Numéro de CAS | %   | Autres identificateurs | Autres noms |
|----------------------|---------------|-----|------------------------|-------------|
| Silice, quartz       | 14808-60-7    | <53 |                        |             |
| Ciment Portland      | 65997-15-1    | <30 |                        |             |
| Carbonate de calcium | 1317-65-3     | <12 |                        |             |

### SECTION 4: PREMIERS SOINS

#### Mesures de premiers soins

##### Inhalation

Transporter à l'air frais. Demander un avis médical ou consulter un médecin en cas de malaise. Peut causer une irritation des voies respiratoires ou des lésions pulmonaires éviter tout contact bouche-à-bouche en utilisant un dispositif de protection.

##### Contact avec la peau

Rincer immédiatement, à l'eau tiède, en douceur, pendant 15 à 20 minutes. En cas d'irritation cutanée, demander un avis médical ou consulter un médecin. Pour les expositions graves; passer sous la douche de sécurité après avoir retiré les vêtements. Ne pas appliquer les graisses ou les onguents si l'abrasion ou des brûlures, consulter un médecin.

##### Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux contaminés à l'eau tiède, en douceur, pendant 15 à 20 minutes, tout en maintenant les paupières ouvertes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation des yeux persiste, demander un avis médical ou consulter un médecin. Consulter un médecin pour l'abrasion et des brûlures.

Identificateur du produit : STRUCTUROC V-PLUS - Ver. 1

FDS No. : 0188

Date de préparation : le 13 mai, 2016

Date de la plus récente version révisée : le 17 décembre, 2018

Page 02 de 07

## **Ingestion**

Faire boire plusieurs verres d'eau, si elle est consciente ne jamais rien administrer par la bouche à la personne qui est en train de perdre conscience, est inconsciente ou a des convulsions. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin si vous vous sentez mal ou si vous êtes inquiet. Si le vomissement est inévitable, empêcher l'aspiration en tenant la tête de la victime sous le genou appeler immédiatement un Centre antipoison ou un médecin.

## **Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés**

En cas de contact avec les yeux : peut causer des brûlures thermiques provenant de la chaleur libérée au contact de l'eau. Symptômes incluent douleurs, rougeurs, et enflures. En cas de contact avec la peau : peut provoquer une irritation cutanée et oculaire peut causer des brûlures en présence d'humidité ne permettent pas produit à durcir ou à avoir un contact prolongé avec la peau ou autour des parties du corps en cas d'inhalation : peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Pourrait gravement endommagé le tissu pulmonaire dans de rares cas, peut causer de l'asthme ou une réaction semblable à de l'asthme.

## **Prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial**

### **Organes cibles**

Système respiratoire, yeux, peau.

### **Instructions particulières**

Les symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement.

### **Problèmes de santé aggravés par une exposition au produit**

Troubles respiratoires, troubles cutanés.

## **SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE**

### **Agents extincteurs**

#### **Agents extincteurs appropriés**

Non combustible. Utiliser un agent extincteur approprié à l'incendie environnant.

#### **Agents extincteurs inappropriés**

Aucun connu.

### **Dangers spécifiques du produit**

Ce produit ne présente aucun risque particulier lors d'un feu.

Ne devrait pas dégager aucun produit de décomposition dangereux lors d'un incendie. peut inclure may pas limité au Oxydes de carbone.

### **Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers**

Approcher l'incendie en amont afin d'éviter les vapeurs ou les gaz dangereux.

## **SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL**

### **Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence**

Laisser le produit sécher et durcir évacuer les lieux immédiatement. Isoler la zone de danger. Ne pas laisser entrer le personnel superflu ou non protégé. Utiliser l'équipement de protection individuel recommandé à la Section 8 de la présente fiche de données de sécurité.

### **Précautions relatives à l'environnement**

Empêcher la pénétration dans les égouts, le sol, ou les cours d'eau. Réduire au minimum l'utilisation d'eau afin de prévenir la contamination de l'environnement.

### **Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage**

Ne pas projeter d'eau sur le déversement ou la source du déversement. Éviter de produire de la poussière. Éviter de balayer à sec. Au besoin, utiliser un abat-poussière tel que l'eau. Ne pas utiliser d'air comprimé pour le nettoyage.

Fuites et déversements mineurs : recueillir au moyen d'une pelle, d'une écope ou d'un aspirateur HEPA approuvé et placer dans un récipient approprié en vue de l'élimination. Fuites ou déversements importants : retirer ou récupérer le liquide au moyen de pompes ou d'équipement d'aspiration. Éviter de produire de la poussière. Obtenir l'avis d'un expert avant de traiter le produit déversé avec d'autres produits chimiques afin de réduire les risques.

Identificateur du produit : STRUCTUROC V-PLUS - Ver. 1

FDS No. : 0188

Date de préparation : le 13 mai, 2016

Date de la plus récente version révisée : le 17 décembre, 2018

Page 03 de 07

## SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Éviter de produire de la poussière. Utiliser une ventilation adéquate et employé une protection respiratoire si il y a présence de poussière ou vapeurs éviter le contact cutané répété ou prolongé. Éviter tout contact avec les yeux. Ne pas utiliser d'air comprimé pour nettoyer les vêtements ou de l'équipement, etc éviter tout contact cutané.

### Conditions de sûreté en matière de stockage

Protéger des conditions énumérées à la rubrique Conditions à éviter de la Section 10 (Stabilité et réactivité). Stocker dans le récipient d'expédition original étiqueté. Éviter l'accumulation de poussières conserver le récipient à l'abri de l'humidité.

## SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Paramètres de contrôle

| Nom chimique         | ACGIH TLV®             |      | OSHA PEL             |         | AIHA WEEL |     |
|----------------------|------------------------|------|----------------------|---------|-----------|-----|
|                      | TWA                    | STEL | TWA                  | Ceiling | 8-hr TWA  | TWA |
| Silice, quartz       | 0.025 mg/m3<br>A2 RSEN |      | 0.1 mg/m3            |         |           |     |
| Clment Portland      | 1 mg/m3 (E)<br>RSEN    |      | 15 mg/m3<br>(E) RSEN |         |           |     |
| Carbonate de calcium | Non établie            |      | 15 mg/m3             |         |           |     |

### Contrôles d'ingénierie appropriés

Gardez les limites d'exposition au-dessous des limites d'exposition recommandées gardez les niveaux d'exposition au-dessous des limites d'exposition permettent utiliser un système de ventilation par aspiration à la source, si la ventilation générale ne suffit pas à contrôler la quantité de produit dans l'air. Prévoir une douche oculaire et une douche d'urgence s'il existe des risques de contact ou d'éclaboussures.

### Mesures de protection individuelle

#### Protection des yeux et du visage

Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques et écran facial si le contact est possible.

#### Protection de la peau

Porter des gants imperméables appropriés porter des vêtements de protection contre les produits chimiques (p. ex. gants, tabliers, bottes).

#### Protection des voies respiratoires

Porter un respirateur à filtre de particules approuvé NIOSH muni d'un filtre N95, R95 ou P95. When ventilation is inadequate porter un appareil de protection respiratoire à épuration d'air approuvé NIOSH et muni de filtres N100, R100 ou P100.

## SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Propriétés physiques et chimiques de base

|  |   |
|--|---|
| Apparence  | Poudre fine gris - brun sombre.                       |
| Seuil olfactif                                     | Pas disponible  |
| Point de fusion/Point de congélation               | Pas disponible (fusion); Pas disponible (congélation) |
| Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition | Pas disponible  |
| Point d'éclair                                     | Sans objet  |
| Taux d'évaporation                                 | Sans objet  |
| Inflammabilité (solides et gaz)                    | Ne brûle pas.   |

Identificateur du produit : STRUCTUROC V-PLUS - Ver. 1

FDS No. : 0188

Date de préparation : le 13 mai, 2016

Date de la plus récente version révisée : le 17 décembre, 2018

Page 04 de 07

|  |   |
|--|---|
| <b>Limites supérieures/inférieures d'Inflammabilité ou d'Explosibilité</b> | Sans objet (supérieure); Sans objet (inférieure)                          |
| <b>Tension de vapeur</b>   | Sans objet  |
| <b>Densité de vapeur</b>   | Pas disponible  |
| <b>Solubilité</b>  | Légèrement soluble dans l'eau; Insoluble dans cétones (p. ex. l'acétone). |
| <b>Température d'auto-inflammation</b>                                     | Sans objet  |
| <b>Température de décomposition</b>  | Pas disponible  |
| <b>Autres informations</b>   |   |
| <b>État physique</b>   | Solide  |

## SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### Réactivité

Non réactif dans des conditions normales d'utilisation. Réagit en présence d'eau va chauffer et durcir.

### Stabilité chimique

Habituellement stable. Garder dans un endroit sec.

### Risque de réactions dangereuses

Aucun prévu dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

### Conditions à éviter

Inconnu.

### Matériaux incompatibles

Inconnu.

### Produits de décomposition dangereux

Pourrait inclure, mais pas limité à: la production oxides de carbonnes.

## SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### Voies d'exposition probables

Inhalation; contact avec la peau; absorption par la peau; contact oculaire; ingestion.

### Toxicité aiguë

| Nom chimique         | CL50 | DL50 (orale)                | DL50 (cutanée) |
|----------------------|------|-----------------------------|----------------|
| Silice, quartz       |      | 500 mg/kg (rat) (poussière) |                |
| Carbonate de calcium |      | 6540 mg/kg (rat)            |                |

### Corrosion/Irritation cutanée

Peut causer une irritation modérée à sévère selon les renseignements relatifs à des matières très semblables. Peut causer une irritation modérée à sévère selon les renseignements relatifs à des matières très semblables. Peut brûler la peau. Peut causer des cicatrices permanentes.

### Lésions oculaires graves/Irritation oculaire

Peut causer une grave affection oculaire selon les renseignements relatifs à des matières très semblables. Symptômes incluent des yeux rouges, douloureux, et larmoyants. Peut causer des dommages à la cornée ou de la cécité.

### Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique

#### Inhalation

Peut entraîner une irritation des voies respiratoires. Les symptômes comprennent la combustion, les éternuements et la toux symptômes de l'essoufflement, la fièvre, la toux et la perte de poids, pourrait causer la mort peut causer une maladie pulmonaire grave silicose aiguë.

#### Absorption par la peau

Identificateur du produit : STRUCTUROC V-PLUS - Ver. 1

FDS No. : 0188

Date de préparation : le 13 mai, 2016

Date de la plus récente version révisée : le 17 décembre, 2018

Page 05 de 07

Peut causer des effets tels que ceux qui sont décrits pour l'inhalation. Les symptômes peuvent comprendre des rougeurs, des éruptions cutanées, un gonflement et des démangeaisons. Brûlures thermiques causées par la chaleur dégagée pendant la réaction avec l'eau.

#### **Ingestion**

Peut causer irritation de la bouche, de la gorge et de l'estomac. Les symptômes peuvent comprendre des nausées, des vomissements, des crampes abdominales et la diarrhée.

#### **Toxicité pour certains organes cibles - Expositions répétées**

Peut causer irritation de l'appareil respiratoire. On a observé des cas de lésions des voies respiratoires. Maladie pulmonaire silicose.

#### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

L'expérience sur les humains montre une réaction cutanée allergique (sensibilisation de la peau) dans de rares cas à la suite d'une exposition sur les lieux de travail. Une exposition chronique peut provoquer le cancer du poumon, auto-immunes et les maladies rénales chroniques, la tuberculose.

#### **Cancérogénicité**

| Nom chimique         | CIRC     | ACGIH® | NTP                 | OSHA |
|----------------------|----------|--------|---------------------|------|
| Silice, quartz       | Groupe 1 | A2     | Cancérogène reconnu |      |
| Ciment Portland      |          | A4     |                     |      |
| Carbonate de calcium | Groupe 1 |        | Cancérogène reconnu |      |

Peut causer le cancer, selon les renseignements relatifs à des produits chimiques très semblables. Reconnu(e) comme pouvant causer : cancer du poumon.

#### **Toxicité pour la reproduction**

##### **Développement de la progéniture**

Les études limitées qui sont disponibles ne permettent pas de tirer de conclusions.

##### **Fonction sexuelle et la fertilité**

Les études limitées qui sont disponibles ne permettent pas de tirer de conclusions.

##### **Effets sur ou via l'allaitement**

Aucun renseignement n'a été trouvé.

## **SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES**

#### **Écotoxicité**

Aucun renseignement n'a été trouvé. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

#### **Persistance et dégradation**

Aucun renseignement n'a été trouvé.

#### **Potentiel de bioaccumulation**

Aucun renseignement n'a été trouvé.

#### **Mobilité dans le sol**

Aucun renseignement n'a été trouvé.

## **SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION**

#### **Les méthodes d'élimination**

Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

## **SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Identificateur du produit : STRUCTUROC V-PLUS - Ver. 1

FDS No. : 0188

Date de préparation : le 13 mai, 2016

Date de la plus récente version révisée : le 17 décembre, 2018

Page 06 de 07

N'est pas régi par le Règlement canadien sur le transport de marchandises dangereuses.

**Précautions spéciales** Sans objet

**Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et du Recueil IBC**

Sans objet

## SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

**Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement**

CE produit est classifié selon les critères de matières dangereuses de la liste de la réglementation des Produits dangereux.

**Canada**

**Classification SIMDUT 1988**



Catégorie D2A; D2B      Catégorie E

D2A - Matières très toxiques (Toxicité chronique); D2B - Matières toxiques (Irritation de la peau; Irritation des yeux);  
- Matières corrosives

## SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

**Cote de danger NFPA** Santé - 1      Inflammabilité - 0      Instabilité - 0

**FDS préparée par** BMQ SOLUTIONS

**Numéro de téléphone** 877-276-7249

**Date de préparation** le 13 mai, 2016

**Date de la plus récente version** le 17 décembre, 2018

**révisée**

**Indicateurs de révision**

Le contenu suivant de la FDS a été modifié ; SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES; Cancérogénicité; Carbonate de Calcium

**Signification des abréviations**

ACGIH® = American Conference of Governmental Industrial Hygienists AIHA® = AIHA® Guideline Foundation OSHA = Occupational Safety and Health Administration des États-Unis

**Références**

Base de données CHEMINFO. Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST).

**Avis**

Nous croyons les renseignements ci haut exacts. Cependant, nous déclinons toute responsabilité quant a la fiabilité et l'utilisation de ces derniers

Identificateur du produit : STRUCTUROC V-PLUS - Ver. 1

FDS No. : 0188

Date de préparation : le 13 mai, 2016

Date de la plus récente version révisée : le 17 décembre, 2018

Page 07 de 07